

**CERTIFICAT DE CONFORMITE.**

Nous, **SAVONNERIE DE L'ATLANTIQUE**, certifions que les savons, les produits d'hygiène, de toilette et produits cosmétiques qui sont fabriqués par nos soins sont conformes aux réglementations Française et Européenne (Règlement 1223/2009 CE) relatives à la commercialisation des produits cosmétiques.

A ce titre, ces produits ne devant pas présenter de danger pour la santé humaine conformément à la réglementation, ne sont pas considérés et classés en tant que « substances ou préparations dangereuses » et ne sont donc pas soumis à l'obligation d'une fiche de sécurité, comme défini dans le règlement 1272/2008 CE.

Le positionnement marketing de produits, en particulier de certains savons dans les rayons entretiens des distributeurs n'influence en aucun cas le positionnement réglementaire tel que défini dans la directive 1272/2008 CE.

Pascal MARCHAL  
Direction Qualité.

